



Concours de géovisualisation et cartographies dynamiques

Règlement du concours géovisualisation et cartographies dynamiques

Le salon de la géomatique du Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges propose une vitrine sur les méthodes, outils et technologies pour observer, analyser et représenter l'espace et les territoires. Il accueille des exposants (laboratoires, entreprises), propose des démonstrations et des animations à un public spécialisé ou non.

En 2008 il crée le concours de géovisualisation et cartographies dynamiques donnant ainsi l'occasion à un large public de découvrir les nouvelles formes cartographiques qui apparaissent avec nouvelles technologies de l'information et de la communication, du multimédia, de la sphère Internet : la carte renouvelle ses potentialités et s'ouvre au nouveaux médias à travers différents supports de diffusion (internet, *smartphone*, tablette tactile ...).

Article 1 : Description du concours

Le concours porte sur des travaux de visualisation dynamique/interactive de l'information géographique pouvant aborder toutes thématiques, mobiliser tous types de méthodes et de technologies innovantes dans le champ des nouvelles représentations en termes de géovisualisation ou cartographies dynamiques (animation, interactivité, multimédia, web...).

A titre d'exemple, ces travaux pourront se situer sur le terrain des atlas interactifs, de la cartographie sonore, du webmapping, des SIG participatifs, de la modélisation dynamique, de modules didactiques autour de l'information spatiale, des outils de suivi de flotte de véhicules... (voir les éditions précédentes sur <http://concours-geovisualisation.parisgeo.cnrs.fr/>)

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes et à tous, de toutes nationalités, de tous pays de résidence, et de tous âges. La participation est gratuite.

Les candidats ne sont pas pris en charge par les organisateurs (déplacement, hébergement...). Les repas pour une personne peuvent être offerts par le festival (sous réserve).

Tout participant autorise l'organisateur à faire état de son nom pour la promotion de l'évènement.

Article 3 : Déroulement du Concours

3.1. Inscription

Pour s'inscrire, le participant doit envoyer dans les délais impartis un dossier de présentation de la contribution de maximum deux pages avec des illustrations (maximum 5000 caractères), décrivant l'objectif de l'application, la thématique, la technologie mobilisée, le contexte du développement, le cas échéant, le lien vers l'application...

Préciser également : le titre de la proposition, les auteurs et organismes d'appartenance, les contraintes matérielles et logicielles pour la présentation de l'application dans le cadre du salon de la géomatique.

3.2. Sélection

Le jury sélectionne les projets selon leur adéquation aux objectifs du concours.

Les candidats non retenus pourront améliorer leur proposition et présenter leur candidature à l'édition suivante.

3.3. Participation

Les personnes mandatés pour chaque projet déposé et sélectionné s'engagent à

- être présent et participer activement au salon de la géomatique par la présentation de l'application au public durant les trois jours du festival (du vendredi au dimanche) dans les plages d'ouverture du salon, sur un stand dédié au concours géovisualisation et cartographies dynamiques ;



Concours de géovisualisation et cartographies dynamiques

- présenter leur travaux dans le cadre des mini-conférences du salon organisées par l'AFIGÉO, en présence des membres du jury ;
- pour les travaux primés, à fournir un texte court et illustré pour la revue électronique Mappemonde.

3.4. Clause d'exclusion

Le jury se donne le droit d'exclure du classement toute candidature ne respectant pas les dispositions décrites ci-dessus (point 3.3). Le projet peut être examiné et discuté entre les membres dans le cadre de la délibération, mais n'entre pas en jeu lors de la procédure de classement pour la détermination des travaux lauréats.

Article 4 : Jury

Le jury sera composé de spécialistes de différents domaines : cartographie, informatique, géographie, traitement de l'information spatiale.

Il valide les candidatures déposées.

Il assiste aux présentations des candidats dans le cadre du programme des mini-conférences du salon de la géomatique organisé par l'AFIGÉO.

Il se réunit pour désigner les lauréats et répartir les lots offerts par les soutiens.

Il se réserve le droit de décerner des mentions spéciales.

Les travaux primés sont révélés lors de la cérémonie de remise des prix de l'exposition scientifique et du concours de géovisualisation et cartographies dynamiques organisée dans la matinée du dimanche (dernier jour du Festival International de Géographie).

Le jury sera souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 5 : Les soutiens

Le concours géovisualisation et cartographies dynamiques bénéficie depuis sa création de plusieurs soutiens :

- l'ADFIG, Association pour le Développement du Festival International de Géographie,
- ESRI France,
- DécryptaGéo,
- l'AFIGÉO pour l'organisation et la valorisation des conférences du concours,
- la revue en ligne Mappemonde pour la publication des travaux lauréats.

Nous recherchons régulièrement d'autres partenaires pour nous soutenir ponctuellement ou durablement. Les soutiens du concours permettent de créer des lots et de récompenser les travaux lauréats.

Description des lots (non exhaustif et sous réserve)

- Un chèque de 500 euros
- Un chèque de 250 euros
- Un abonnement à DécryptaGéo
- Des ouvrages ESRI
- Des licences ArcGIS (validité 1 an)
- Des clés USB MAIF

Contact : concours.geovisualisation@gmail.com

